

N°2023-20

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 27 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le lundi vingt-sept novembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Nouvelle Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET,

Nombre de membres : 16
En exercice : 16
Présents : 11
Pouvoirs : 2

date de convocation : 23/11/2023
date d'affichage : 23/11/2023

Présents votants :

Mesdames Marie-Claude CATALA, Sylvie COILLARD, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINJEAN, Marie Anne TERNAUX, Laura MARGAND, Nicole CIMETIERE, Marie-Thérèse DESBONNE
Messieurs Jean-Pascal FLAUDER, Maxime COLLIER,

Excusés ayant donné pouvoir :

Bernadette GUERRIER > pouvoir à Marie-Claude CATALA
Madeleine MINOT > pouvoir à Sylvie THOMASSON

Absents : Jean-Paul GASQUET, Christiane DUCLOS, René TRIPOZ

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON

Décision Modificative n°1 du budget 2023

Vu le Budget Primitif 2023 du CCAS,

Madame la Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2023 propose de réajuster les crédits suivants :

- En dépenses de fonctionnement :
Rajouter des crédits pour permettre le paiement des dépenses du goûter de Noël et le versement de la subvention pour UDAF 69
- En recettes de fonctionnement :
Rajouter une partie de la recette générée par la Soirée du Rire

Compte	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
6232	011 - Charges à caractère général		1 500,00 €		
6574	65 - Autres charges de gestion courante		500,00 €		
706	70 - Produits des services				2 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		- €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
TOTAL GENERAL			2 000,00 €		2 000,00 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget 2023 telle que définie dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-Saône,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-Paul GASQUET